



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL MARDI 7 novembre 2023 A 18 H 30

Présents : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Guy CAGNIN, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Viviane MAZUE, Claude LABAT, Véronique MALEYSSON, Yvon BABLON, Florence FER-RANHO, Salvador PARINI, Sandrine DELERIS, Henri-Pierre ZITO, Michaël BRAZ, Marie-Line GELEOC

Excusés :
Géraldine VOLUET a donné pouvoir à V. MALEYSSON

Absents :
Arnaud BEGOT
Julien RIVAUX

Secrétaire de séance : Guy CAGNIN

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

Intervention de l'association « Jeux d'Enfants »

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ Demande de fonds de concours à la CCPA
- 3/ Convention avec le CAUE
- 4/ AMI
- 5/ Protection fonctionnelle pour le policier municipal
- 6/ Noël des enfants du personnel
- 7/ Prime Inflation 2023
- 8/ Remboursement des billets de train du CMJ
- 9/ Rapport du STEASA

10/ Rapport du syndicat Nautique

11/ Décisions du Maire

L'association « Jeux d'enfants » représentée par sa Présidente, présente leur projet de Centre de Loisirs. Après la présentation, Monsieur le Maire rappelle que la commission Enfance Jeunesse va se réunir très prochainement, ensuite début décembre les membres du conseil se réuniront également. A ce moment là les questions pourront être posées et transmises à l'association. Il convient également que la commission finance soit consultée car il y a une demande de financement.

Une nouvelle rencontre avec l'association aura lieu début 2024.

Monsieur le Maire rappelle que si subvention il y a, son vote se fera au vote du budget en avril 2024. L'association indique que si ouverture il y a ce ne serait pas avant juillet 2024.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2023

Le compte rendu de la séance du 14 septembre 2023 est adopté sans observations.

2 / Demande de fonds de concours à la CCPA

Monsieur le Maire rappelle que la CCPA aide les communes à l'investissement uniquement par le biais des fonds de concours. L'enveloppe est votée pour 3 ans, les communes ont la possibilité de déposer 3 dossiers maximum. Le montant de l'enveloppe est différent pour chaque commune, son montant est calculé en tenant compte des kms de voirie, de la population, du nombre d'enfants à l'école.... Pour St Denis en Bugey, nous avons 139 356€ pour la période 2021-2023.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà fait une demande pour le changement des fenêtres.

Deux dossiers peuvent être déposés, le Maire propose l'installation de l'élévateur avec une demande de fonds de concours pour 45 075 € et pour les travaux de sécurisation Rue Pierre Curie et Av St Exupéry pour le solde de l'enveloppe soit 73 198 €.

Pour ce dernier dossier,

- une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental pour laquelle nous aurons une réponse d'ici la fin de l'année,
- une demande à la Région ou les réponses tardent toujours beaucoup et
- une auprès de l'Agence de l'Eau pour la partie déconnexion des eaux

Monsieur le Maire fait part d'un courrier transmis au conseiller régional pour lui faire part de notre inquiétude quant aux délais de réponse aux demandes de subvention faite à la Région. Madame DIALLO Marie-Madeleine ajoute que la Région ne nous a pas non plus donné de date de commission.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de faire les deux demandes de fonds de concours.

3/ Convention avec le CAUE

Monsieur Guy CAGNIN informe le Conseil que le CAUE (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) a été rencontré afin d'accompagner la collectivité pour une réflexion sur la requalification du périmètre de l'école. Il ajoute qu'il convient de redonner une entité à ce lieu, sacraliser la cour d'école.

La proposition de convention s'élève à 1680 €. Du fait de notre adhésion au CAUE, nous avons droit à 4 demi-journées gratuites, avec la visite nous en avons déjà consommé une. Il s'agit là que de propositions de faisabilité mais pas de maîtrise d'œuvre. Les différentes commissions (bâtiment, école, environnement et finances) seront associées.

L'urgence du dossier est de sécuriser l'école. Mickael BRAZ ajoute que le city stade est la source du problème.

Véronique MALEYSSON indique que coté primaire c'est bien considéré comme une cour d'école, ce qui n'est pas le cas coté maternelle.

La réflexion sera menée avec le corps enseignant.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le CAUE.

4/ AMI

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce sujet.

Une société est venue présenter au Conseil un projet d'installation de panneaux photovoltaïque en novembre 2022. Suite à cette présentation le Conseil s'est réuni 10 jours plus tard pour en débattre. Un cabinet d'avocat a été consulté afin d'aider la collectivité à préparer l'AMI. Ce dernier a été lancé en juillet et 4 sociétés ont répondu.

Madame DIALLO informe que la commission s'est réunie plusieurs fois afin d'étudier ces propositions. Des questions, des précisions ont été demandées à 2 sociétés, les deux autres dossiers n'ayant pas été retenus. La CCPA a apporté son aide avec leur service sur les énergies renouvelables, fourni une synthèse qui a été très utile à la commission.

Finalement la société SOLARHONA a été retenue.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour de décembre car l'offre a été envoyée à l'avocat pour établir la convention.

5/ Protection fonctionnelle

Le sujet est enlevé de l'ordre du jour car la décision est du ressort du Maire, uniquement, car il s'agit d'un agent.

6/ Noël des enfants du personnel

Monsieur Guy CAGNIN informe qu'il s'agit d'une délibération de régularisation. La délibération initiale date de 2001 et dans laquelle il était dit qu'un budget de 3000 francs étaient à partager entre les enfants du personnel de moins de 12 ans révolus. Aujourd'hui et depuis de nombreuses années, les enfants de moins de 12 ans reçoivent un bon d'achat de 70 €. Cette année, il y a 3 enfants de concernés.

Madame Véronique MALEYSSON propose que l'âge limite soit repoussé à 16 ans

révolus.

Le Conseil, après en avoir délibéré à 16 voix pour, une contre, valide les bons d'achat à hauteur de 70 € par enfant de moins de 16 ans révolus.

Monsieur PARINI quitte la séance suite à un problème au travail à 19h30

7/ Prime inflation 2023

Monsieur Guy CAGNIN intervient sur la prime inflation 2023, que tout le monde a vu dans la presse ou dans le Maire info, destinée aux fonctionnaires mais uniquement fonction publique d'Etat et Hospitalière. Au nom de la libre administration des collectivités, cette prime peut être octroyée aux agents au vue d'une délibération. Cette prime est comprise entre 800 et 300 et inversement proportionnel au salaire brut. Pour notre collectivité la somme totale de cette prime serait de 6424 €, calculée au prorata du temps de travail.

Madame RIQUELME ajoute que même les salaires les plus élevé ont perdu du pouvoir d'achat et ne comprend pas la limite fixée. Madame DIALLO complète en disant que les crédits prévus au vote du budget sont suffisants pour absorber cette prime.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette prime et autorise le Maire à faire le nécessaire pour la mettre en place et la verser aux agents en décembre.

8/ Remboursement billets de train

Les enfants du CMJ iront à Paris le 16 novembre, visiter le Sénat avec Madame Florence BLATRIX CONTAT. La SNCF ne prenant pas de règlement par mandat administratif, Madame RIQUELME s'est portée volontaire pour avancer la somme due. Il convient de la rembourser.

Madame RIQUELME ne prend pas part au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 1006.20 €.

9/ Rapport du STEASA

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du rapport du STEASA sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022.

Le Conseil en prend acte.

10/ Rapport du Syndicat Nautique

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du rapport annuel 2022 du Syndicat Intercommunal du Centre Nautique Bugey Côtière.

Le Conseil en prend acte

Madame MALEYSSON quitte la réunion à 19h45

11/ Décisions du Maire

Monsieur le Maire a signé selon la délégation qui lui a été confiée :

- un renouvellement de concession
- un devis pour une mission SPS pour les travaux Rue Pierre Curie
- un devis pour la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'accueil et des vestiaires.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le marché pour les travaux Rue Pierre Curie et Av St Exupéry a été lancé le 27 octobre. Un plateau serait installé au niveau du Pont Vieux afin de couper la vitesse.

La séance est levée à 19h50.

Le Président,

Le Secrétaire